

Vers le développement minier durable

Cadre stratégique

Santé et sécurité

Les membres de l'Association minière du Canada estiment que toutes les blessures et les maladies professionnelles sont évitables et reconnaissent le droit de chacun de travailler dans un milieu de travail sûr et sain. Forts de notre engagement envers les principes directeurs de Vers le développement minier durable (VDMD), nous montrons au monde entier la voie à suivre en préservant la sécurité, la santé et le bien-être de nos employés, des entrepreneurs et des visiteurs. Nous appuyons aussi l'éducation en matière de santé et de sécurité dans les collectivités où nous menons nos activités.

Les compagnies membres de l'Association minière du Canada ont convenu de prendre les engagements suivants dans le domaine de la santé et de la sécurité. Nous allons :

- Maintenir des lieux de travail sûrs et sains par l'établissement, le soutien et la promotion de comportements et de mesures de contrôle appropriés et en reconnaissant que les blessures, les maladies professionnelles et les décès peuvent être évités et que l'application des mesures de contrôle pertinentes est une responsabilité conjointe de la compagnie, des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs.
- Assigner au conseil d'administration et à la haute direction des compagnies une responsabilité et une obligation redditionnelle clairement définies et communiquées quant au rendement en matière de santé et de sécurité. Nous allons mettre en œuvre et réviser les politiques, les stratégies, les normes, les mesures et les mécanismes redditionnels pour nous assurer que chacun comprend les exigences de la compagnie et est en mesure de les observer.
- Mettre en place des systèmes reconnus de gestion de la santé et de la sécurité afin de garantir des milieux de travail sains et sûrs et d'établir une culture fondée sur la prévention et l'amélioration du rendement.
- Veiller à ce que soient mis en place des programmes efficaces de prévention des blessures et de gestion des limitations fonctionnelles et promouvoir activement la santé et le bien-être au travail et à la maison.
- Encourager activement les entrepreneurs, les fournisseurs et nos partenaires communautaires à renforcer leur capacité à adopter des pratiques sûres et saines, tout en reconnaissant que nous devons peut-être leur montrer la voie à suivre, si nécessaire.
- Reconnaître le rôle important qui échoit aux gouvernements de permettre l'application de mesures efficaces en matière de santé et de sécurité et les encourager à le faire.
- Fixer et communiquer clairement des objectifs de rendement, qui seront intégrés à nos plans d'entreprise et de gestion du risque. Nous allons faire rapport sur les mesures de rendement appliquées aux employés et aux entrepreneurs au moyen de systèmes de suivi qui nous aideront à évaluer et à communiquer notre rendement et qui incluront des indicateurs avancés et des indicateurs tardifs.

Nous allons nous employer ensemble à inventorier les dangers et à réduire le risque au niveau le plus bas qu'il nous sera raisonnablement possible d'atteindre, tout en nous fixant pour objectif premier l'évitement total des blessures.

2009